



- conseil d'administration du 3 mars 2015 -

RESOLUTION CA n°4-2015

**AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- décide de l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2014 soit – 493 495,31 €, en report à nouveau débiteur (compte 119).

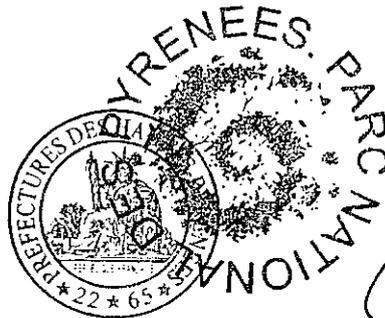
La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 3 mars 2015.

Le Président,

André BERDOU

Handwritten signature of André BERDOU in black ink.



Le Directeur,

Gilles PERRON

Handwritten signature of Gilles PERRON in black ink.